



## Apports conceptuels

### Dimension M.A.T.E.O : Territoriale et partenariale

#### Table des matières

Ancrage territorial des DITEP.....	1
Les Partenaires sur les territoires.....	2
La fonction appui-ressources.....	2
Ressources.....	3

#### Ancrage territorial des DITEP

Le travail en territoire et en partenariat s'est généralisé notamment à partir des logiques inclusives. Les problèmes auxquels sont confrontés les institutions sont complexes et les dispositifs d'action associent de nombreux acteurs du secteur public et de la société civile. Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources et les efforts, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour le jeune et sa famille.

Pour le fonctionnement en dispositif, le développement de partenariats est un principe d'action indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques du secteur médico-social.

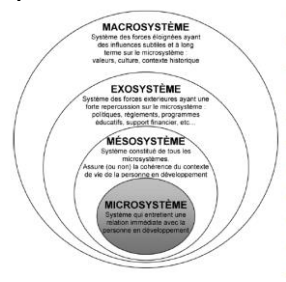
Le partenariat se décline selon différentes formes, avec des acteurs dotés de pouvoirs variables, animés de logiques ou de motivations différentes ; il nécessite des règles de fonctionnement partagées par tous.

Le développement de partenariats s'ancre sur un territoire, à chaque fois singulier de par l'espace géographique de référence, la répartition et les interactions des éléments tels :

- ♦ lieu de vie des personnes accompagnées
- ♦ structure d'accueil (DITEP)
- ♦ parties-prenantes et partenaires
- ♦ ressources que vont utiliser les personnes accompagnées (bus, bibliothèque, parcs...)

Les jeunes accompagnés par les DITEP sont au cœur d'un environnement qui s'impose à eux : l'enjeu est, comme indiqué par le psychologue et chercheur Urie Bronfenbrenner<sup>1</sup> « l'accommodation progressive et mutuelle entre un être humain qui grandit et les changements de propriétés de milieux dans lesquels la personne vit ».

Urie Bronfenbrenner modélise l'interaction de la personne avec son environnement en identifiant plusieurs systèmes emboîtés comme indiqué sur le schéma suivant :



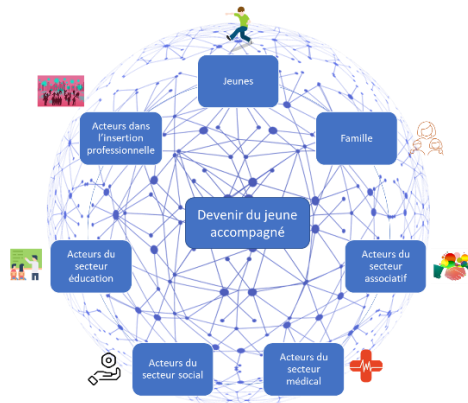
<sup>1</sup> Urie BRONFENBRENNER (1917-2005) : « the ecology of human development » *Experiments by Nature and Design*. Cambridge, MA: [Harvard University Press](http://Harvard University Press). (1979)



## Les Partenaires sur les territoires

Comme indiqué dans les décrets relatifs au fonctionnement en dispositif intégré<sup>2</sup> et repris dans la convention cadre régionale, les DITEP sont tenus de coopérer avec les autres acteurs pour garantir la mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement et éviter des ruptures de parcours.

L'ensemble des partenaires peut être représenté sur un schéma :



Ce schéma fait figurer le **projet** du jeune (et non le jeune lui-même) au centre, comme nous invite à le faire Serge EBERSOLD<sup>3</sup> : « Mettre le devenir de la personne au centre, c'est s'interroger sur l'avenir, l'être et le savoir. ».

Tout doit être mis en œuvre pour répondre au mieux aux besoins et attentes du jeune et de sa famille. Il s'agira donc de développer des relations duales avec les acteurs identifiés mais aussi de favoriser le travail en réseau y compris avec le jeune et sa famille.

Ainsi, le réseau de partenaires ne peut être figé puisque, même s'il est établi au niveau institutionnel, il s'ajuste au fur et à mesure des besoins identifiés pour chacun des jeunes accompagnés.

## La fonction appui-ressources

Le décret du 5 juillet 2024, qui étend la possibilité de fonctionner en dispositif intégré à tout le secteur handicap enfants/jeunes pose cette fonction comme l'un des principes de mise en œuvre du fonctionnement en dispositif intégré.

L'objectif de la fonction appui-ressources est de :

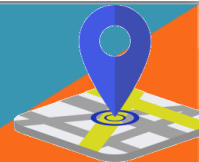
- ♦ Faciliter le parcours de l'enfant ou du jeune et la réalisation de ses projets en accompagnant l'ensemble des parties prenantes : sa famille et les partenaires.
- ♦ Développer les interactions avec les acteurs du territoire de vie de l'enfant ou du jeune du DITEP et de sa famille : école, lieux de formations, loisirs, ville...
- ♦ Soutenir l'ensemble des acteurs concernés par du conseil.

Elle s'adresse à tous les acteurs du territoire, institutionnels ou de droit commun :

- Education Nationale,
- Aide Sociale à l'Enfance

<sup>2</sup> Décret du 24 avril 2017 et décret du 5 juillet 2024

<sup>3</sup> Journées nationales de l'AIRe, Nancy 2023



- Sanitaire
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Associations
- Entreprises
- Professionnels de santé
- Loisir/culture/sport
- Collectivités territoriales
- L'ensemble des ESMS
- Familles et aidants

En fonction des besoins spécifiques et des sollicitations, les professionnels dédiés coconstruisent des réponses adaptées sous forme d'actions modulables.

Ces missions sont :

- Information et sensibilisation
  - Informer et sensibiliser les acteurs du territoire pour leur donner les clés de compréhension des troubles des jeunes concernés et envisager les adaptations, de façon à soutenir leurs parcours.
- Coopération apprenante
  - Partager les expériences, développer les interconnaissances et les expériences pour consolider les réponses partenariales.
- Appui aux pratiques
  - Soutenir les parties prenantes par l'appui-conseils aux pratiques afin de favoriser un environnement capacitant.
- Observation et évaluation
  - Contribuer à l'observation et à l'évaluation des situations dans le cadre d'une orientation

### Ressources

Comités opérationnels MATEO du [08/12/2021](#)

Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain. Réflexion et action pour la Promotion de la santé (Absil et al, université de liège) : cliquez [ICI](#)

Les documents partagés sur le site de M.A.T.E.O. sont mis à disposition sur le principe du partage d'expérience et de ressource. En cela, ils ne sont ni des modèles ni des exemples types mais les témoins d'un fonctionnement au moment de la publication.